



Les Pays-Bas imposent la PAC hybride dès 2026

Après avoir orchestré en 2018 une mise au ban du gaz au profit d'une approche 100 % électrique, les Pays-Bas font machine arrière puisque le gouvernement imposera la pompe à chaleur hybride à partir de 2026.

Le gouvernement néerlandais a annoncé le 17 mai dernier que les pompes à chaleur hybrides deviendront la norme pour le chauffage des maisons à partir de 2026. En cause : l'impossibilité d'un scénario tout électrique.

Petit rappel de l'historique : les Pays-Bas décident en 2018 de précipiter leur sortie du gaz. En annonçant la fermeture du champ gazier de Groningue – le plus grand d'Europe – au plus tard en 2030 (puis en 2022) et en supprimant l'obligation légale de raccorder tout logement neuf au réseau de gaz, le gouvernement accentue alors son virage vers le tout électrique. Une décision à l'époque surprenante de la part du troisième pays producteur de gaz européen, où 9 logements sur 10 se chauffent au gaz. Cette décision est néanmoins motivée par une volonté de respecter les engagements néerlandais en matière de réduction des émissions de CO2 et par la pression populaire pour restreindre l'exploitation du champ gazier.

Machine arrière

Depuis 2018 donc, un nombre croissant d'habitations se raccorde aux réseaux d'électricité et de chaleur, l'électrification du million de clients tertiaires ou industriels s'accélère, les subventions accordées au développement de l'électricité verte se multiplient... Mais ça coince. Au-delà des coûts de transformation élevés (lorsque cette transformation est possible), la consommation électrique s'emballe. En cumulant le chauffage, l'eau chaude sanitaire et les forts besoins énergétiques de l'industrie à un parc automobile de plus en plus tourné vers l'électrique, les limites du modèle sont vite atteintes. Et comme l'électricité verte excédentaire des producteurs locaux (en éolien et en solaire) ne peut être injectée dans des réseaux électriques qui n'ont pas été conçus pour, ces nouvelles ressources ne peuvent être mises à contribution. Si la volonté de sortir du gaz fossile reste toutefois d'actualité aux Pays-Bas, l'ambition d'électrification totale du pays fait désormais place à une vision équilibrée intégrant un soutien fort de la filière des gaz renouvelables. En effet, la part du gaz vert augmente significativement (+ 30 % entre 2019 et 2020) et un seuil minimum de 20 % dans le réseau à horizon 2030 devrait être intégré à la loi prochainement.

L'heure de l'hybride

Face à ces constats, le 17 mai dernier, le ministre néerlandais du logement Hugo de Jonge a adressé une lettre au parlement pour que les maisons, qui sortiront de terre ainsi que les anciennes, installent obligatoirement des pompes à chaleur hybride à partir de 2026. « *Les PAC hybrides devraient devenir le remplacement standard des systèmes de chauffage central au gaz à partir de 2026* », a-t-il déclaré. L'association néerlandaise des opérateurs de réseaux nationaux et régionaux d'électricité et de gaz, Netbeheer Nederland, prévoit, elle, de mener un plan visant à déployer 2 millions de PAC hybrides d'ici 2030. Le plan devrait être soutenu par un programme de subventions par le gouvernement et permettre l'installation d'au moins 100 000 pompes à chaleur par an à partir de 2024.

« Un exemple à suivre »

Quid de la France ? Le syndicat professionnel qui regroupe en France toutes les entreprises locales gazières (SPEGNN) a déjà réagi fin mai de cette décision. « *Les*



Pays-Bas sont un exemple à suivre en pointant du doigt la nécessité de prôner la pompe à chaleur hybride, et non les pompes à chaleur classiques (uniquement électrique), pour diminuer les pointes électriques en hiver permettant ainsi d'assurer la sécurité d'approvisionnement et de diminuer les coûts liés au développement des réseaux ».
Sans nul doute que **GRDF** et l'association promouvant le mix-énergétique Coenove se réjouissent également de la stratégie néerlandaise.

